

N° 810
SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020-2021

Enregistré à la Présidence du Sénat le 28 août 2021

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à la **création** d'une commission d'enquête sur la **situation** des
personnels contractuels recrutés locaux de l'armée française en Afghanistan
et les **conditions de leur rapatriement**,*

PRÉSENTÉE

Par Mme Nathalie GOULET,

Sénateur

(Envoyée à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de ses opérations en Afghanistan l'armée française a recruté, comme les autres armées, des personnels contractuels recrutés locaux ou PCLR.

Les chiffres oscillent entre 800 et 1000 personnes dotées de contrats de travail, qui ont été interprètes, chauffeurs, cuisiniers.

Sans eux, l'armée française aurait été sourde et muette.

Certains sont arrivés, depuis le départ des troupes françaises, à rejoindre la France dans des conditions particulièrement difficiles puisque le programme d'accueil dédié a été supprimé, sans motif sérieux.

Délivrance de visas au compte-goutte après des délais de 5 à 7 ans, abandonnés à nos ennemis communs, les auxiliaires de l'armée française, considérés comme des traîtres par leurs concitoyens, ont été menacés dans leur chair dès le premier jour du retrait de l'armée française.

Depuis lors ils n'ont cessé d'alerter sur leur situation pour demander l'aide et la protection de la France.

Or le choix des gouvernements français successifs a été d'ignorer ces appels au secours pour des motifs incompréhensibles, pourtant évoqués dans le livre les « *Tarjuman une trahison française* » des journalistes Quentin Muller et Brise Andlauer. (Extrait de l'ouvrage)

“ - Dossier n°78 : avis très favorable (des militaires) mais à la lecture de son dossier on n'est pas convaincus.

- Dossier n°101 : Pas de projet (comprendre projet professionnel en France) et n'a servi qu'un an.
- Dossier n°53 : Ne demande pas à partir.
- Dossier n°100 : Plus de 60 ans, famille nombreuse.
- Dossier n°74 : Semble bien islamiste.”

Cette situation n'a fait qu'empirer ces derniers mois et ces dernières semaines avec le retrait des troupes américaines.

La situation de sécurité des quelques 170 auxiliaires de l'armée française et de leurs familles, encore sur place, s'est encore dégradée augmentant les risques qu'ils courent.

Comme preuve, le communiqué de l'EI après l'attentat de l'aéroport de Kaboul le 26 août dernier mentionne clairement les objectifs poursuivis :

L'EI en Afghanistan explique que son kamikaze visait « *les Américains mais aussi tous les collaborateurs et les... traducteurs afghans* ».

Le sort des auxiliaires ne devrait surprendre personne, nombreux ont été victimes d'assassinats ciblés au fil des années, alors qu'ils mendiaient un visa pour la France en laquelle ils avaient eu confiance.

La prise de Kaboul par les Talibans aurait pu être l'occasion de rapatrier en priorité ces auxiliaires, or il n'en a rien été.

Une douzaine seulement a pu être rapatriée, selon de mystérieux critères.

Pour ceux et celles qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier, les journalistes précités mais aussi les avocats de l'association des anciens interprètes de l'armée française, et pour tous les associatifs qui ont tenté d'aider les quelques rescapés, livrés à eux-mêmes à leur arrivée en France, c'est la colère, l'incompréhension et un sentiment de honte devant cette trahison organisée et assumée.

En effet au-delà de la trahison de centaines d'auxiliaires abandonnés à leurs bourreaux, se greffe un mensonge d'État.

Le porte-parole du ministre des Armées, les Ministres des Affaires étrangères et celui de la Défense, le Président de la République lui-même ont déclaré que tous les auxiliaires avaient été rapatriés, ce qui constitue une contre-vérité facile à démontrer.

Ces allégations sont le prolongement logique des expressions du gouvernement interrogé régulièrement au Sénat sur cette question.

Dès 2019, Nathalie Goulet avait alerté plusieurs fois le gouvernement sur la situation des interprètes afghans :

- en 2019, [youtube.com/watch?app=desk](https://www.youtube.com/watch?app=desk) ;

- en 2020, youtu.be/6BU3spyf-VY ;

- en 2021, youtu.be/J4_iLmPlZ_g.

Le gap entre le discours officiel et la réalité sur le terrain est trop important pour laisser la représentation nationale indifférente.

Dès lors la demande de commission d'enquête est justifiée pour faire toute la lumière sur le sort des auxiliaires de l'armée française en Afghanistan.

Leur nombre exact, leur situation, les raisons qui ont permis leur rapatriement ou à l'inverse les critères utilisés pour rejeter leurs demandes.

La France porte encore les stigmates du traitement infligé aux Harkis lors de la guerre d'Algérie et n'a pas tiré les leçons de l'histoire.

Au-delà du nombre de personnes concernées, infime par rapport à la tragédie subie par le peuple Afghan, il s'agit d'une question de principe et d'honneur.

Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation des personnels contractuels recrutés locaux de l'armée française en Afghanistan et les conditions de leur rapatriement

Article unique

En application de l'article 51-2 de la Constitution, de l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et de l'article 8 *ter* du Règlement du Sénat, il est créé une commission d'enquête composée de vingt et un membres. Elle est chargée de dresser un état des lieux complet de la situation des auxiliaires qui ont servi l'armée française lors des opérations en Afghanistan, d'obtenir le détail de leur situation à l'égard de l'administration française, notamment pour ceux qui ont bénéficié de l'asile, et d'éclairer le Sénat sur les critères qui ont permis l'octroi des visas et les motifs des refus, afin de trouver des solutions pour protéger ceux qui ont fait confiance à la France et qui sont aujourd'hui abandonnés aux mains de leurs bourreaux.